



CEPRISCA
Assemblée générale du 16 octobre 2015
Procès-verbal

La séance est ouverte à 10h40.

Sont présents (dans l'ordre de signature de la liste d'émargement) : François Hénot, Hélène Chanteloup, Stéphane Vernac, Sophie Corioland, Morgane Daury, Georges Fauré, Agathe Mercier, Elise Letouzey, Eugénie Clément, Alexandre Anthony, Alla Dyuka, Myriam Chekhab, Manon Dalle, Cécile Manouil, Jennifer Ivart, Gaëtan Guerlin, Emmanuel Netter.

Emmanuel Netter, directeur adjoint, préside l'assemblée et rappelle l'ordre du jour.

1/ Approbation du budget annuel :

Après distribution et présentation des résultats comptables du laboratoire, le Président rappelle que le centre dispose d'un solde positif de 7.000 euros à la date du 15 octobre 2015. Il émet plusieurs propositions d'affectation de ce solde :

- financement de la dernière publication dans la Collection CEPRISCA aux PUF
- renouvellement partiel du parc informatique (ordinateurs et imprimantes)
- achat de fournitures pour le secrétariat et les différents bureaux
- achat d'ouvrages pour la bibliothèque des doctorants.

Le Président soumet le budget et les propositions d'achat au vote.

Le budget et les propositions sont adoptés à l'unanimité.

2/ Approbation des statuts :

Le Président rappelle la nécessité pour le CEPRISCA de disposer de statuts actualisés et propose plusieurs amendements aux statuts déjà existants.

- **Accroissement du nombre de membres du Conseil de laboratoire** : 8 membres au lieu de 6 répartis de manière égale entre les Professeurs et les Maîtres de conférences.
- **Membres élus** : Les membres du CEPRISCA qui ne sont pas des membres de droit sont élus à la majorité simple par l'Assemblée générale du centre après avis du Conseil de laboratoire.

- **Majorité requise pour la modification des statuts** : les statuts ne peuvent être modifiés que par un vote favorable des 2/3 des membres de l'assemblée générale.
- **Domaine d'activité du CEPRISCA** : en raison de la collaboration croissante d'enseignants chercheurs non privatistes et de la pluridisciplinarité de certains projets de recherche menés au sein du centre, les statuts ne sauraient limiter le domaine d'activité du CEPRISCA au seul droit privé. Il est donc proposé d'inscrire dans les statuts que le « *CEPRISCA a pour mission de développer dans un esprit d'ouverture à toutes les disciplines, la recherche dans les différents champs du droit et des sciences criminelles* ».

Après lecture de l'ensemble des dispositions des statuts, le Président soumet le projet de renouvellement au vote de l'assemblée générale.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

3/ Election au Conseil de laboratoire

Le Conseil de laboratoire devant être entièrement renouvelé, le Président liste les candidatures déjà déposées et recueille les candidatures des personnes présentes.

Sont élus membres du Conseil de laboratoire :

Professeurs : Mmes Cécile Manaouil, Suzanne Lequette et Hélène Chanteloup et Monsieur Cédric Glineur.

Maîtres de conférences : Mmes Sophie Corioland et Elise Letousey et MM. Gaétan Guerlin et Stéphane Vernac.

4/ Election de Monsieur Thomas Courvalin en qualité de membre élu :

Après présentation de la candidature de Monsieur Courvalin et rappel de son parcours, de ses diplômes et de ses activités de recherche, le Président soumet au vote l'élection du candidat en qualité de membre élu du laboratoire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble de l'ordre du jour ayant été examiné et les questions diverses ayant été traitées, le Président clôt l'assemblée générale à 12h45.

Fait à Amiens, le 16 octobre 2015